

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

KB RATTOLIN GRAINS

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: 19/13/L-000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: LU-0001042-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	KB RATTOLIN GRAINS RATTOLIN GRAIN B
---------------------------------	--

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Numéro de l'autorisation	19/13/L-000	
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>	LU-0001042-0000	
Date de l'autorisation	29/12/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	31/12/2026	

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Lodi S.A.S.
Adresse du fabricant	Parc d'activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Emplacement des sites de fabrication	Lodi S.A.S. site 1 Parc d'activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France Lodi S.A.S. site 2 Parc d'Activités du Pays du Grand-Fougeray, Espace NORD, 24 et 26 rue des Pionniers 35390 Grand-Fougeray France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Bromadiolone
Nom du fabricant	Pelgar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Pelgar International Limited site 1 Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	substance active	28772-56-7	249-205-9	0,0025 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes sanguins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée { 1:indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger: }.
Conseils de prudence	P260: Ne pas respirer les poussières. P314: Get medical advice/attention if you feel unwell. P501: Éliminer le récipient dans national regulation..

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Souris – Non professionnels – intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Adultes & Juveniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Usage en intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 25g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être 2 à 5 mètres. Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: 25g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être 2 à 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement maximum de 50 g Le produit est conditionné dans des sachets en polyéthylène (PE) (25 g), en polypropylène (PP) (25 g) et en papier thé (10 g). Les sachets en PE et PP sont ensuite conditionnés dans : - boîtes d'appât pré-remplies en polychlorure de vinyle (PVC), en PP ou en polystyrène (PS) (jusqu'à 50 g) - boîtes en carton (jusqu'à 50 g) - boîtes ou seaux en plastique en PP ou en PE (jusqu'à 50 g) - boîtes en métal (jusqu'à 50 g) Les sachets en papier thé sont ensuite conditionnés dans : - pochettes avec zip en PE/polyéthylène téréphtalate (PET)-PET/PET, en PET/PE, en polypropylènes orientés (OPP) ou en PET/PE (20-30-40-50 g)

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Les postes d'appâtage doivent être inspectés au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés, et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appât si besoin.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Mulots - Non professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Apodemus sylvaticus Nom commun: autre: Rat mulot Stade de développement: autre: Adults & Juveniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts

	Description détaillée: Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 50 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs postes d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 à 5 mètres. Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: 50 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs postes d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 à 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement maximum de 150 g Le produit est conditionné dans des sachets en polyéthylène (PE) (25 g), en polypropylène (PP) (25 g) et en papier thé (10 g). Les sachets en PE et PP sont ensuite conditionnés dans : - boîtes d'appât pré-remplies en polychlorure de vinyle (PVC), en PP ou en polystyrène (PS) (jusqu'à 150 g) - boîtes en carton (jusqu'à 150 g) - boîtes ou seaux en plastique en PP ou en PE (jusqu'à 150 g) - boîtes en métal (jusqu'à 150 g) Les sachets en papier thé sont ensuite conditionnés dans : - pochettes avec zip en PE/polyéthylène téréphtalate (PET)-PET/PET, en PET/PE, en polypropylènes orientés (OPP) ou en PET/PE (20-30-40-50-90-100-110-120-130-140-150 g). Conditionnement maximal: max. 150g d'appât au total. Grains de 25 g de produits conditionnés dans des sachets individuels en polyéthylène (PE) ou en polypropylène (PP). fourreau en carton contenant 1 sachet de 25g par boîte d'appât pré-remplie - boîtes d'appât pré-remplies en polychlorure de vinyle (PVC), PP ou polystyrène (PS) de 25 g. étui en carton de 50g, contenant 1 sachet de 25g par boîte d'appât pré-remplie - boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS. étui en carton contenant des sachets de 25g (PE or PP) - 25 g ou 50 g. boîtes ou seaux en plastique en PP ou PE contenant des sachets de 25g (PE or PP) - 25 g ou 50 g. boîte en métal contenant des sachets de 25g (PE or PP) - 25 g ou 50 g.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs.
- Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Rats – grand public – intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes & Juveniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: Adultes & juveniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi (en sachets) à appliquer dans des postes d'appâtage sécurisés appropriés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 50-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs postes d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres.

	<p>Dilution (%): /</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Conditionnement maximum de 150 g Le produit est conditionné dans des sachets en polyéthylène (PE) (25-50-100 g), en polypropylène (PP) (25-50-100 g) et en papier thé (10 g). Les sachets en PE et PP sont ensuite conditionnés dans : - boîtes d'appât pré-remplies en polychlorure de vinyle (PVC), en PP ou en polystyrène (PS) (jusqu'à 150 g) - boîtes en carton (jusqu'à 150 g) - boîtes ou seaux en plastique en PP ou en PE (jusqu'à 150 g) - boîtes en métal (jusqu'à 150 g) Les sachets en papier thé sont ensuite conditionnés dans : - pochettes avec zip en PE/polyéthylène téréphtalate (PET)-PET/PET, en PET/PE, en polypropylènes orientés (OPP) ou en PET/PE (20-30-40-50-90-100-110-120-130-140-150 g).</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Contenu maximal de l'emballage extérieur: max 150g d'appât au total.</p> <p>Grains de 25, 50 et 100 g de produits conditionnés dans des sachets individuels en PP ou en PE.</p> <p>fourreau en carton de 50 ou 100 g, contenant des sachet(s) en PE ou PP en poste d'appâtage pré-rempli - boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS.</p> <p>étui en carton de 50, 100 ou 150 g, contenant sachet(s) en PE ou PP en poste d'appâtage pré-rempli - boites d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS.</p> <p>étui en carton de 50, 75, 100, 125 ou 150g, contenant des sachet(s) en PE ou PP.</p> <p>boîtes ou seau en plastique de 50, 75, 100, 125 ou 150g, contenant des sachet(s) en PE ou PP.</p> <p>boites en métal de 50, 75, 100, 125 ou 150g contenant des sachet(s) en PE ou PP.</p>

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs.

- Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d’urgence pour protéger l’environnement

/

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l’élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.4. Description de l’utilisation

Tableau 4. Rats – grand public – extérieur et autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l’utilisation autorisée	Non applicable aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes & juveniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: Adultes & Juveniles
Domaine(s) d’utilisation	utilisation en extérieur autre: Other extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d’application	Méthode d’application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l’emploi (en sachets) à appliquer dans des postes d’appâtage sécurisés appropriés
Fréquence d’application et dose(s) à appliquer	Taux d’application: 50-100 g d’appât par station d’appât. Si plusieurs postes d’appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres. Dilution (%): /

	<p>Nombre et fréquence des applications: 50-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs postes d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement maximum de 150 g</p> <p>Le produit est conditionné dans des sachets en polyéthylène (PE) (25-50-100 g), en polypropylène (PP) (25-50-100 g) et en papier thé (10 g).</p> <p>Les sachets en PE et PP sont ensuite conditionnés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - boîtes d'appât pré-remplies en polychlorure de vinyle (PVC), en PP ou en polystyrène (PS) (jusqu'à 150 g) - boîtes en carton (jusqu'à 150 g) - boîtes ou seaux en plastique en PP ou en PE (jusqu'à 150 g) - boîtes en métal (jusqu'à 150 g) <p>Les sachets en papier thé sont ensuite conditionnés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pochettes avec zip en PE/polyéthylène téréphtalate (PET)-PET/PET, en PET/PE, en polypropylènes orientés (OPP) ou en PET/PE (20-30-40-50-90-100-110-120-130-140-150 g).

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs.
- Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - ° le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.
 - ° les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

o d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

o d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;

o d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

- Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette du produit.

Contactez un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison (TEL: 8002 5500)».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 24 mois.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.